

Elections présidentielles et législatives de 2022 : inscription sur les listes électorales



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- * en ligne, grâce au [téléservice disponible sur Service-Public.fr](#) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- * en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription](#) ;
- * par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription](#).

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.